

XIX. Il désire que le Due répare les maux de la guerre civile, et qu'on forme à la piété la jeune princesse Isabelle d'Orléans	<i>p. 108</i>	Sur la protestation de Louis XIV touchant les peines portées contre les duelistes.	<i>pag. 152</i>
XX. Combien les duels étaient fréquents sur la paroisse de Saint-Sulpice	<i>109</i>	De la part que le marquis de Fénelon eut à l'abolition des duels. Le comte de Brûy.	<i>155</i>
XXI. M. Olier entreprend de remédier à la fureur des duels.	<i>110</i>	Mort édifiante du jeune de Fénelon.	<i>153</i>
XXII. Il supplie à l'insuffisance des lois contre les duels.	<i>112</i>	<hr/>	
XXIII. Protestation rédigée par M. Olier et approuvée par la noblesse, les marchands, les princesses, la Sorbonne et les évêques.	<i>113</i>	LIVRE IX.	
XXIV. M. Olier demande à la reine de punir les duels et les blasphèmes.	<i>115</i>	M. Olier prévint ses paroissiens contre l'hérésie du Jansénisme.	
XXV. Le Roi déclare sa majorité, et rend un édit contre les blasphèmes.	<i>116</i>	I. Les Jansénistes se flattent d'avoir attrié à eux M. Olier.	<i>155</i>
XXVI. Édit de Louis XIV contre les duels.	<i>118</i>	II. M. Olier manifeste ses sentiments d'opposition au Jansénisme.	<i>156</i>
XXVII. M. Olier et le marquis de Fénelon ont une grande part à l'abolition des duels.	<i>119</i>	III. Lettre de M. Olier à une personne séduite par les Jansénistes.	<i>157</i>
XXVIII. Conduite héroïque du marquis de Fénelon à l'égard de son fils.	<i>120</i>	IV. Leur conduite artificielle et schismatique.	<i>158</i>
XXIX. Après la mort de M. Olier, ces gentilshommes se résument encore au séminaire.	<i>121</i>	V. Prédication à Port-Royal-des-Pars. M. Olier en détoume le frère Jean de la Croix.	<i>140</i>
NOTES DU HUITIÈME LIVRE.		VI. Son zèle pour faire interdire la chaire aux prédicateurs Jansénistes.	<i>141</i>
Maison ouverte aux religieuses augustines.	<i>123</i>	VII. M. du Hamel traité, par plusieurs curés, de schismatique et d'hérétique.	<i>145</i>
Incertitude de la mère Mecthilde.	<i>126</i>	VIII. M. du Hamel rétablit à Saint-Merri la pénitence publique.	
Bénédictines du Saint-Sacrement. Leur dévotion envers Marie.	<i>124</i>	IX. Excès des pénitences publiques. Exils volontaires.	<i>146</i>
Établissement des religieuses de la Miséricorde à Paris.	<i>125</i>	X. Beaucoup de paroissiens de Saint-Sulpice sont séduits par la nouveauté.	
M. le Vachet établit les Sœurs de l'Union chrétienne, et réforme un monastère.	<i>127</i>	XI. M. Olier prêche contre le rétablissement de la pénitence publique.	<i>147</i>
Sur la décision donnée à Madame de Sanjeon.	<i>128</i>	XII. Il soutient la suffisance de l'attrition dans le sacrement de Pénitence.	<i>149</i>
Sur Madame de Sanjeon et sa communauté.	<i>129</i>	XIII. Remontrance du père des Mares à M. Olier. Idée de cet écrit.	<i>151</i>

XIV
ques 6XV.
père d'
lence,XVI.
de Liao
conféreXVI
seule q
le pèreXVI
de ce pXIX
térenceXX.
sénismeXXI.
maudre p
femmel sXXII
obtenir
sénismeXXII
Janséni
nation,XXIV
mistes po
d'InnoceXXV.
stempare
Poi. ZèleXXVI
que. Il d
lier à laXXVI
feuse deXXVI
aboli la
pagan